



Hôtel de Ville, Mairie de quartier de Gassicourt,
Mairie de Quartier du Val Fourré

NEWS

PROCHAINES ÉLECTIONS : TOUT SAVOIR !

Inscription sur les listes électorales / Vote par procuration / Transport

Retrouvez toutes les informations pour pouvoir voter !

Publié le 01 juin 2022

PROCHAINES ÉCHÉANCES

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : 12 ET 19 JUIN 2022

Dates limites d'inscriptions sur les listes électorales :

- > En ligne **jusqu'au 4 mai 2022** sur le site [Service Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)

- > **Jusqu'au 6 mai :**
 - Dans vos **mairies** après y avoir rempli puis déposé ce [formulaire Cerfa](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) accompagné des pièces justificatives*.
 - Après avoir rempli puis transmis ce [formulaire Cerfa](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) , accompagné des pièces justificatives* , par courrier à vos **mairies** (le cachet de la poste faisant foi).
 - Après avoir rempli puis transmis ce [formulaire Cerfa](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) , accompagné des pièces justificatives* , par courrier à votre **consulat** (le cachet de la poste faisant foi).

***Consultez la liste des pièces justificatives dans l'onglet**

[inscription Liste électorale](#)

en suivant ce lien.



Pour être électeur et pouvoir participer aux votes lors d'élections, il faut :

- avoir au moins 18 ans la veille du jour du scrutin
- avoir la nationalité française
- ne pas avoir été déchu de ses droits civils et politiques

Seules les personnes se trouvant dans une

[situation particulière](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032964883/) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032964883/)

ont un **délai supplémentaire**.

+ d'infos en vidéo se suivant ce lien (<https://www.facebook.com/watch/?v=340155037875200>)

VOTE PAR PROCURATION

Procurations de vote : ce qui change à compter de **janvier 2022** | Tous les renseignements en suivant

[ce lien](https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/procurations-de-vote-ce-qui-change-a-compter-de-janvier-2022) (<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/procurations-de-vote-ce-qui-change-a-compter-de-janvier-2022>)

Pour faire enregistrer une procuration, le mandant doit se présenter, en personne, auprès du Commissariat de Police ou du Tribunal d'Instance :

Commissariat de police

43, rue Pierre-Sémard / Mantes-la-Jolie

Tél : 01 30 94 82 10

Ouvert de 8h à 12h et de 14h à 18h30

Tribunal de proximité (anciennement Tribunal d'instance)

20, avenue de la République / Mantes-la-Jolie

Tél : 01 30 98 14 00

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 16h45

Permanences exceptionnelles :

Vendredi 1^{er} avril, de 9h à 20h | Samedi 2 avril, de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mardi 5 avril, de 9h à 20h | Mercredi 6 avril, de 9h à 20h | Jeudi 7 avril, de 9h à 12h

<https://www.manteslajolie.fr/information/fil-infos/prochaines-elections-tout-savoir-1382?>

Mercredi 13 avril, de 9h à 18h | Samedi 16 avril, de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mercredi 20 avril, de 9h à 20h | Jeudi 21 avril, de 9h à 20h

POSSIBILITÉ DE TRANSPORT PAR LA VILLE

Si vous souhaitez être transporté(e) vers votre bureau de vote, merci de contacter le service Élections au **01 34 78 80 96** ou **01 34 78 80 82**.

DEVENEZ ASSESSEURS POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS

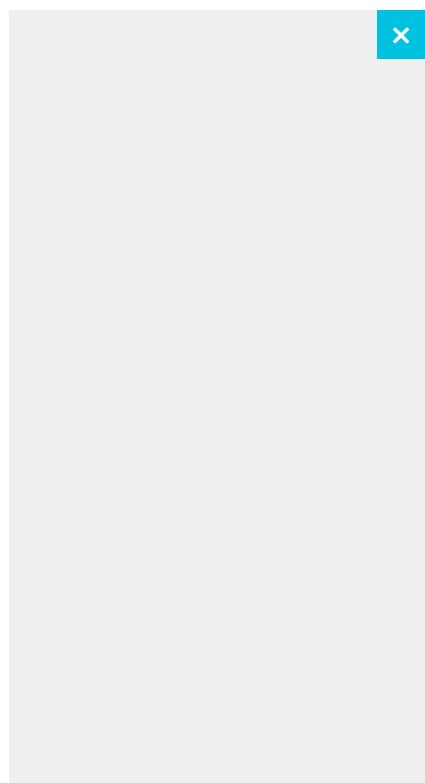
La Ville de Mantes-la-Jolie lance un appel à candidature, auprès des électeurs inscrits sur ses listes électorales, pour devenir assesseur bénévole.

Les missions ?

- Contrôler et faire signer la liste d'émargement
- Apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin
- Suppléer ou assister le président pour le contrôle d'identité des électeurs et tenir l'urne

Inscrivez-vous dès maintenant par mail à

serviceelections@manteslajolie.fr

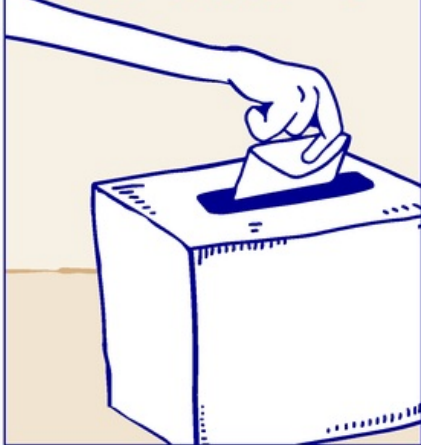




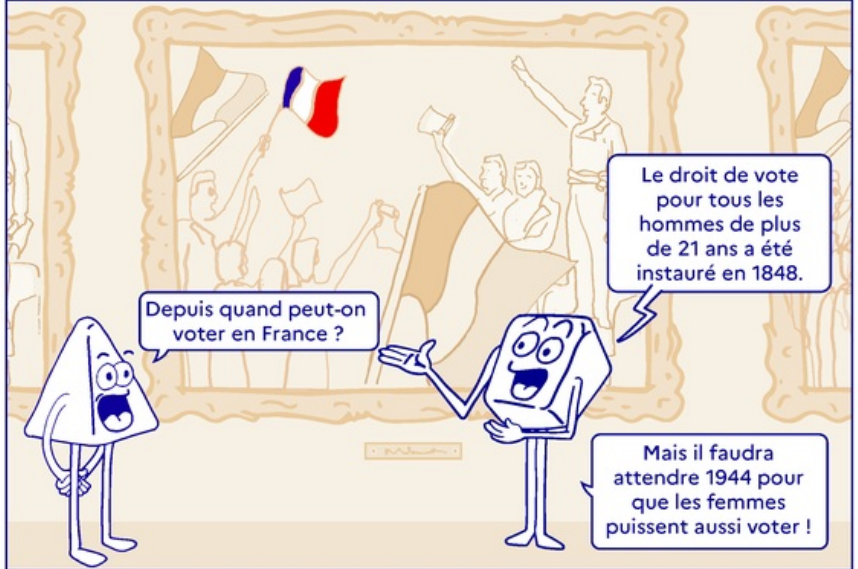
GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

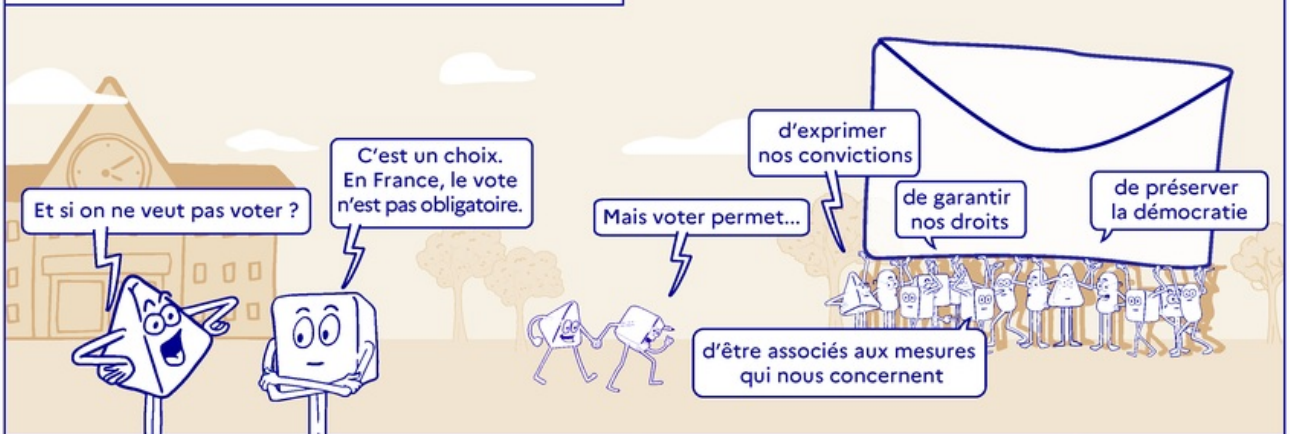
Pourquoi voter ?



Premièrement, le droit de vote est le résultat de grandes luttes sociales.



Deuxièmement, voter, c'est participer à la vie démocratique.



Troisièmement, le vote permet de s'exprimer par l'intermédiaire de représentants élus.



Voter permet de participer au choix des règles de vie de la société française, donc il est important de faire valoir ce droit !

Pour résumer



Pour plus d'informations : elections.interieur.gouv.fr

